

## Jean-Louis de Lanessan, LA CRISE COLONIALE (1907)

Jean-Louis de LANESSAN  
(Saint-André-de-Cubzac, 13 juillet 1843- Écouen, 7 novembre 1919)

Médecin de la marine en Cochinchine (1866-69).

Professeur de botanique et zoologie à la faculté des sciences de Paris.

Député radical de la Seine (août 1881. Réélu en octobre 1885). Vote les crédits pour le Tonkin (contre l'évacuation après la défaite de Langson)(décembre 1885).

Mission d'étude en Indochine (1887) à l'origine de *L'Indo-Chine française*, Paris, Alcan, 1889, dans lequel il ne ménage ni les militaires, ni les civils, souligne la force du sentiment national et définit le Conseil colonial en Cochinchine comme « une assemblée élue qui paie ses électeurs avec l'argent de ceux qui ne peuvent pas l'élire. »

Gouverneur général de l'Indochine (avril 1891). Hostile à l'administration directe et, comme Jules Harmand ou Chailley-Bert, partisan de l'association, il s'attache au rétablissement de l'autorité de la monarchie et des mandarins au grand dam des missions dont ce franc-maçon restera un vigilant adversaire. Il mène de front la pacification du delta du fleuve Rouge et des régions montagnardes périphériques qu'il divise en quatre territoires militaires. Ici, considérant que l'armée est inapte aux tâches de maintien de l'ordre, il crée une police indigène (*linh co*) placée sous le commandement des mandarins. Là, il s'appuie sur les minorités montagnardes en les libérant de la tutelle annamite et en distribuant 10.000 fusils aux Thaï et aux Muong (« politique des races » inspirée par Pennequin). Il construit une ligne de blockhaus en ciment à la frontière chinoise et impose une carte d'identité aux ressortissants du Céleste Empire. Parallèlement, il développe la construction de routes (1.500 km), l'entretien des digues, relie par chemin de fer Phu Lang Thuong sur le fleuve Rouge à Langson, stimule les travaux portuaires (Haïphong, mais aussi Saïgon), jette les bases du Phnom-Penh moderne ; tente d'unifier l'Annam et le Tonkin ; occupe le Laos... C'est la politique de la tache d'huile, dont Gallieni s'attribuera le mérite. Ayant trouvé à son arrivée un déficit représentant la moitié des recettes annuelles, Lanessan excipe de la réduction des dépenses militaires pour convaincre le gouvernement français de les prendre à sa charge, réussissant à y inclure la construction de routes stratégiques et d'hôpitaux. Mais en dépit d'une augmentation des recettes fiscales, ses grands travaux et ses rachats de concessions (port et magasins généraux d'Haïphong, fermes de l'alcool et de l'opium) l'obligent à accroître les emprunts auprès de la Banque de l'Indo-Chine. Les frustrations suscitées par sa politique "annamitophile" et ses problèmes financiers, sans doute plus que l'hostilité des missions, lui valent d'être brutalement destitué fin 1894 sous prétexte de la découverte de rapports confidentiels chez un journaliste parisien. Celui que nombre d'historiens considèrent comme "le plus intelligent des gouverneurs généraux" verra son nom attaché à l'hôpital d'Hanoï.

Lors des législatives de 1897, il est battu à Bordeaux par Albert Chiché.

En 1898, il est élu député de Lyon.

De 1899 à 1902, il est ministre de la Marine.

En 1904, il devient directeur du *Siècle*.

En octobre 1905, il est nommé membre d'une commission d'enquête sur le Congo français chargée de neutraliser le caractère explosif de la mission Brazza.

Battu aux législatives de 1906, il retrouve l'Assemblée en 1910 comme député de Rochefort-sur-Mer mais doit s'incliner en 1914 devant Édouard Pouzet, premier député socialiste de la Charente-Maritime.

Abondante bibliographie.

LA CRISE COLONIALE  
par Jean-Louis de Lanessan  
(*Le Siècle*, 23 juillet 1907)

La *Revue économique internationale*, dans son numéro de juillet, qui vient de paraître, publie un important travail de notre directeur politique, M. J.-L. de Lanessan, sur la crise coloniale. La *Revue économique* le fait précéder des lignes suivantes :

« Un des problèmes les plus graves et les plus intéressants qu'a fait naître l'expansion coloniale de l'Europe est assurément le réveil du sentiment national dans les populations indigènes. Il prend la forme double et d'une aspiration croissante vers un état de civilisation semblable au nôtre, et d'une propagande antieuropéenne. Le panislamisme en apparaît comme un des instruments les plus actifs. Lanessan, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, un des théoriciens les plus réputés en matière coloniale, était tout désigné pour exposer cette question avec l'ampleur de son esprit, la sûreté de sa haute culture et l'impartialité de son jugement. »

Voici l'étude de notre directeur politique :

I

La conférence qui a réuni à Londres, récemment, les délégués de toutes les colonies anglaises jouissant du *self-government* remet- à l'ordre du jour la question coloniale, en lui donnant une importance d'autant plus grande qu'elle apparaît à tous les hommes compétents sous une forme nouvelle et avec la gravité que comporte une véritable crise.

La colonisation est entrée, en effet, pendant le cours de ces dernières années, dans une ère toute nouvelle, sous l'influence de causes qu'il importe d'analyser avec soin, si l'on veut éviter, non seulement les fautes que les diverses nations colonisatrices sont susceptibles de commettre, mais encore les conflits internationaux que les rivalités d'ambitions politiques ou d'intérêts coloniaux sont susceptibles de provoquer.

Le premier élément à considérer est le mouvement d'émancipation nationale ou, si l'on préfère, particulariste, qui commence à se produire sur tous les points du globe. Il rendra, désormais, fort difficile la conquête de colonies nouvelles et non moins difficile, peut-être, la conservation de certaines colonies anciennes.

Il n'y a pas encore dix ans, on entendait parler couramment, dans les milieux coloniaux, soit du partage de la Turquie, soit, surtout, du partage de la Chine entre les puissances occidentales. Du côté de l'empire ottoman, l'Autriche convoitait une partie des provinces balkaniques, tandis que la Russie s'en réservait une autre. En Extrême-Orient, la Russie avait pris la Mandchourie, la presqu'île Lia-Toung avec Port-Arthur et se dirigeait vers Pékin, tandis que l'Allemagne s'établissait au Chan-Toung, l'Angleterre à Wehi-Haï-Wehi et la France à Quang-Chao-Ouan, d'où quelques ambitieux imprévoyants convoitaient l'île d'Hainan.

Aujourd'hui, la Turquie est préservée du dépècement dont on la menaçait il y a dix ans, par les rivalités de ceux mêmes qui voulaient se la partager. Quant à la Chine, non seulement aucune puissance européenne ne songe plus à la découper, mais celles qui y sont établies commencent à se demander si elles ne feraient point preuve de sagesse en se retirant de bonne volonté, avant d'y être contraintes par la poussée d'événements dont on peut entrevoir la production dans un avenir peu- éloigné.

Je reviendrai plus bas sur ces rivalités avec les détails qu'elles comportent ; je me borne, en ce moment, à les rappeler, en raison du concours volontaire ou inconscient qu'elles apportent au mouvement d'émancipation qui s'est produit, depuis quelques

années, d'une part, chez les peuples encore libres et, d'autre part, dans presque toutes, sinon dans toutes les colonies où flottent les pavillons de l'Europe.

Ce mouvement a été méconnu pendant longtemps par les coloniaux qui croyaient à la toute-puissance de la force brutale. Ils haussaient les épaules quand nous préconisions la bienveillance à l'égard des populations indigènes, quand nous demandions qu'on respectât leurs mœurs, leur religion, leur organisation sociale ou politique, si elles en possédaient une, et même leurs procédés administratifs, si elles jouissaient d'une véritable administration. Ils étaient convaincus que jamais les populations d'aucune colonie n'oseraient revendiquer d'autres droits que ceux dont il plaisait à l'Europe de les doter, ni d'autre participation à la direction de leurs affaires que celle dont on voudrait bien leur faire l'aumône. Et nous étions traités de visionnaires timorés lorsque nous faisons entrevoir les conséquences fâcheuses auxquelles conduirait fatalement l'application de la politique de conquête et d'absorption.

Aujourd'hui, les coloniaux les plus aveugles sont obligés de reconnaître qu'il n'y a pas de colonies, même parmi celles dont les populations sont encore barbares, qui n'aspirent plus ou moins, sinon à l'émancipation, du moins à leur libération de l'autorité souvent excessive à laquelle l'Europe colonisatrice les soumet.

### MOUVEMENT D'ÉMANCIPATION DES INDIGÈNES

Les pays musulmans qui jouissent encore de leur indépendance, ou qui ont été colonisés par des nations européennes, figurent au premier rang de ceux dans lesquels s'est produit le mouvement nationaliste ou autonomiste qui marque la crise coloniale en présence de laquelle nous nous trouvons. Il semble que le monde musulman tout entier soit en train de se réveiller du long sommeil intellectuel dans lequel il était plongé depuis le onzième siècle. Partout il réclame les moyens de s'instruire, afin d'entrer dans les voies de la civilisation et du progrès économique où il a laissé les nations occidentales prendre des avances tellement considérables qu'elles ne croyaient plus à la possibilité d'y être concurrencées. Il y a là de quoi étonner les théoriciens coloniaux qui se sont habitués à considérer l'islamisme comme un obstacle insurmontable à la pénétration de la science ou de la civilisation européenne parmi ceux qui le pratiquent.

Les hommes qui pensent de la sorte oublient combien fut considérable le rôle joué, par les sémites musulmans, depuis le huitième siècle jusqu'aux croisades, dans la renaissance des lettres et des sciences antiques. Les universités musulmanes du Caire, de Tunis, de Fez, de Cadix n'étaient-elles point alors les seuls lieux où l'on enseignât d'une façon scientifique les sciences naturelles, la médecine, les mathématiques, les lettres grecques ? Ne sont-ce pas les musulmans qui réintroduisirent dans notre occident les œuvres d'Aristote et l'enseignement des doctrines du grand philosophe-naturaliste grec, ne fut-il pas le signal du mouvement de progrès intellectuel sous lequel devaient s'effondrer les stériles discussions scolastiques des grands siècles de l'absolutisme chrétien ? Si, plus tard, les sciences et les lettres ont été négligées dans le monde musulman; ne faut-il pas l'attribuer en grande partie aux croisades et aux guerres incessantes que l'Europe chrétienne dirigea contre les populations qui refusaient de s'affranchir des lois religieuses de l'islam ? Pourquoi, donc, avec la restauration de la liberté de conscience dans le monde et avec la reprise des relations amicales entre l'Occident et l'Orient, ne verrait-on pas renaître le mouvement intellectuel qui fut si intense dans les sociétés musulmanes pendant les quelques siècles où ces relations existèrent, alors que les écoles sarrazines et juives du Midi de la France attiraient autour de leurs maîtres la partie la plus avide d'instruction de la jeunesse française ?

Tous les musulmans intelligents des nouvelles générations aspirent à la renaissance intellectuelle de leurs sociétés. Tandis que les libéraux égyptiens réclament de l'Angleterre l'ouverture d'écoles où l'enseignement de l'arabe serait obligatoire, les Tunisiens demandent à la France la multiplication des collèges où la jeunesse pourra

apprendre les langues de l'Occident et les sciences, sans lesquelles aucun progrès industriel ou agricole n'est possible.

Déjà sont nombreux les jeunes bourgeois tunisiens qui ont fait des études secondaires au collège Sadiki, parlent très correctement le français et apprécient les avantages de l'instruction au point de réclamer qu'elle soit rendue obligatoire pour tous les enfants de leurs compatriotes, comme elle l'est en France. En Algérie, un mouvement d'opinion analogue se produit, mais avec moins d'intensité, parce qu'il n'existe pas dans cette colonie une bourgeoisie analogue à celle de la Tunisie. Néanmoins, sur tous les points du territoire algérien, on demande l'ouverture d'écoles et on se prête volontiers à la diffusion de l'enseignement.

Dans ces deux colonies, un autre fait très significatif témoigne du désir qu'ont les indigènes de voir le progrès intellectuel et moral se faire dans leur pays. Les personnes ignorantes du monde musulman s'imaginent que le droit y est immuablement fixé par la lettre même du Koran et que les fidèles de Mahomet sont hostiles à toute interprétation susceptible, de porter atteinte à la lettre. Ce qui vient de se passer en Algérie et en Tunisie prouve que l'on interprète mal la pensée des musulmans.

Une modification complète des interprétations pratiques du Koran suivies par la justice indigène a pu être faite, en Tunisie, sans la moindre résistance des populations et avec le concours des autorités locales, y compris les docteurs de l'Islam. En Algérie, tous les cadis ou juges indigènes ayant été consultés, l'année dernière, au sujet d'une codification analogue, près de la moitié ont émis un avis favorable et l'on a pu citer ce mot très significatif de l'un des partisans de la réforme : « Qu'on ne dise point que la loi musulmane est immuable ; rien de ce qui est humain ne peut être tel ». Ne dirait-on pas que l'esprit voltairien lui-même s'est glissé dans ce monde musulman, considéré - par certaines personnes comme si rebelle à toutes les idées libérales, qu'il faudrait renoncer à l'élever au niveau intellectuel de l'Occident ?

La vérité est que toute la partie intelligente et quelque peu instruite des sociétés islamiques commence à manifester la résolution très nette et très énergique de s'éduquer suffisamment pour que le gouvernement de ces sociétés par elles-mêmes devienne possible. Une grande partie de la jeunesse bourgeoise et aristocratique turque est entrée dans ce mouvement de progrès intellectuel et d'émancipation politique. Sous la poussée de l'opinion, et malgré son désir de lui résister, le sultan Abdul-Hamid a été contraint de multiplier, dans l'empire, ottoman, les écoles, les collèges, les instituts supérieurs où l'on enseigne les langues occidentales et les sciences et, chaque jour, les effets de cet enseignement sur l'esprit de la jeunesse musulmane se font davantage sentir. Si elle cherche à s'instruire, c'est dans la pensée qu'elle fera bientôt usage de ses connaissances scientifiques, économiques et politiques pour instituer dans son pays les régimes constitutionnels de l'Occident.

En dépit des efforts de réaction du sultan, il part ainsi, de Constantinople même, c'est-à-dire du foyer le plus ardent de l'islamisme, un vent de progrès intellectuel, moral, scientifique et politique dont l'influence se fait sentir sur le monde musulman tout entier, en déterminant des mouvements divers suivant l'état dans lequel se trouve chacune de ses parties.

#### [Nationalisme et xénophobie]

Le panislamisme revêt, en effet, des formes très variables. Dans les pays encore arriérés, comme le Maroc, le Sud de l'Algérie et de la Tunisie, la Tripolitaine, l'Arabie, les régions désertiques de l'Asie occidentale, les régions du Caucase habitées par les Tartares musulmans, etc., le panislamisme est à la fois xénophobe et fanatique. Les populations de tous ces pays détestent encore les étrangers, soit parce qu'elles redoutent leurs ambitions, soit parce qu'elles sont rebelles à la civilisation occidentale, soit, enfin, parce qu'elles ont conservé assez de foi pour avoir la haine de toute croyance religieuse distincte de la leur.

C'est peut-être au Maroc que la xénophobie et le fanatisme religieux sont unis de la manière la plus parfaite. D'une part, les Marocains veulent conserver leur autonomie et, d'autre part, ils détestent les chrétiens, particulièrement les catholiques, dont le prosélytisme est plus ardent que celui des protestants. Quant à la haine particulière qu'ils manifestent depuis quelque temps à l'égard des Français, elle ne peut être attribuée qu'à la crainte légitime ou illégitime que la France ne veuille les conquérir — crainte que les fautes de la diplomatie française, habilement exploitées par certains européens, leur ont inspirée. Ils détesteraient également toute autre nation, s'ils redoutaient ses entreprises au même degré que celles de la France : on en peut juger par les agressions, dont les négociants allemands eux-mêmes ont été l'objet à Marrakech, dans les derniers temps. Les Marocains ne reviendront à d'autres sentiments que le jour où une longue expérience leur aura démontré notre ferme résolution de ne porter atteinte ni à leur indépendance politique, ni à leur autonomie administrative, ni à l'intégrité de leur territoire ou au respect fanatique dont ils entourent la religion du Koran.

Dans le Sud de l'Algérie et de la Tunisie, le panislamisme revêt, à la fois, les formes religieuse et xénophobe, auxquelles, s'ajoute une répulsion pour la civilisation occidentale d'autant plus prononcée que les populations de ces territoires sont exclusivement nomades et vivent en grande partie d'un brigandage inconciliable avec la moindre civilisation.

Le panislamisme des tribus de la Tripolitaine et de l'Asie occidentale revêt à peu près le même caractère que celui des régions méridionales de l'Algérie ou de la Tunisie et repose sur les mêmes motifs. Celui des tribus Tartares du Caucase est aiguë par la haine dont les musulmans de ces régions sont animés à l'égard des chrétiens arméniens et par les spoliations de terres dont ils sont l'objet de la part des Russes. Il y a là, indépendamment des questions d'intérêts matériels, des haines ethniques et religieuses analogues à celles qui existent, dans l'Inde britannique, entre les musulmans et les hindous.

## LA CRISE COLONIALE (*Le Siècle*, 24 juillet 1907)

### II

Tandis qu'en Égypte, les nationalistes indigènes protestent simplement contre l'autorité de la Grande-Bretagne, les soixante millions de musulmans indiens réclament surtout contre la prépondérance dont jouissent les Hindous et contre la sorte d'ostracisme dont ils sont eux-mêmes frappés par le gouvernement de l'Inde ; ils exigent, non sans quelques menaces, qu'on leur réserve un nombre plus considérable d'emplois que par le passé dans les administrations publiques ; ils veulent être représentés dans les conseils provinciaux, dans les commissions communales, dans les conseils universitaires, et surtout dans les conseils législatifs, qui prennent de jour en jour une importance croissante.

Entre les exigences des musulmans et les prétentions des Hindous, le gouvernement de l'Inde est fort embarrassé. Dans le but, sans doute, de donner satisfaction aux musulmans, dont l'organisation religieuse et politique commence à être très forte, lord Curzon avait cru pouvoir diviser le Bengale en deux provinces : l'une occidentale, où l'élément hindou était tout à fait prépondérant, l'autre orientale dans laquelle une prépondérance non moins marquée revenait aux musulmans. Il avait, en réalité, mécontenté à la fois les musulmans et les hindous, au point que des troubles eurent lieu et que les commerçants hindous menaçaient, en de grands meetings, de boycotter les marchandises anglaises. Le gouvernement de Londres a dû intervenir et déplacer le gouverneur du Bengale oriental qui, pour rétablir l'ordre, voulait employer la force et

fermer les écoles ou la jeunesse hindoue fait ses études en préparant son émancipation. Les musulmans sont, à leur tour, mécontents et ne dissimulent ni leur haine pour les hindous, qui sortent vainqueurs de cette lutte, ni leur résolution de conquérir la part d'autorité et d'emplois dans les administrations à laquelle ils jugent que leur nombre et leur valeur économique ou intellectuelle leur donnent droit.

Le panislamisme revêt donc dans l'Inde le caractère de revendications politiques plutôt que celui d'une lutte religieuse et patriotique contre les étrangers. N'étant pas en majorité et ayant conscience que leurs soixante millions d'individus seraient facilement opprimés dans une Inde devenue indépendante, par les deux cents millions d'Hindous, les musulmans sont plutôt disposés à soutenir l'autorité anglaise qu'à la combattre ; mais ils exigeront que leur loyalisme relatif soit récompensé par une participation au gouvernement du pays, proportionnée à leur importance. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, on verra leur panislamisme prendre le caractère xénophobe qu'il a dans d'autres régions de l'Asie et il en résultera un danger sérieux pour la Grande-Bretagne, car ils sont, en général, plus robustes, plus intelligents et surtout beaucoup plus belliqueux que les Hindous.

Parmi les populations sédentaires de l'Égypte, de l'Algérie et de la Tunisie, le panislamisme se manifeste presque aussi fortement que dans toutes les autres sociétés musulmanes, mais il revêt plutôt la forme de revendications nationalistes et d'ambitions personnelles que celle de la xénophobie ou du fanatisme religieux. Égyptiens, Tunisiens et Algériens aspirent davantage à avoir leur part du gouvernement de leurs patries respectives qu'à en chasser les étrangers.

La France ne pourrait plus songer à ce vaste empire arabe, simplement protégé par nous, que le prince Napoléon avait projeté de créer dans notre colonie algérienne lorsqu'il fut chargé de sa direction. À l'époque où il la conçut, l'idée était juste ; sa réalisation aurait évité à la France les dépenses énormes qu'elle a dû faire pour conquérir peu à peu toutes les parties du territoire algérien, y asseoir son autorité et en faire rayonner son influence sur les territoires voisins. Un petit nombre d'administrateurs habiles aurait suffi pour exercer sur cet empire un protectorat analogue à celui que nous appliquons en Tunisie, ou plus limité encore, et nous aurions vu, sans doute, s'étendre autour de l'empire arabe d'Algérie une action musulmane qui aurait amené petit à petit les pays voisins à se placer d'eux-mêmes dans la sphère de notre influence, tandis qu'ils redoutent, aujourd'hui, d'être traités par nous comme l'a été l'Algérie.

Il ne nous est plus possible de penser à cette politique de simple protectorat ; les Algériens intelligents eux-mêmes n'en voudraient pas, car il n'existe plus dans leur pays aucun des anciens rouages qui seraient nécessaires à l'exercice de son autonomie. Ce que nous demandent les Algériens instruits, ou du moins quelque peu civilisés, c'est surtout d'être mis en possession des moyens d'administrer leurs congénères en notre nom et au moyen de nos procédés, dont ils reconnaissent la supériorité sur ceux dont leurs pères jouissaient au temps de l'indépendance. Si nous avons profité de ces dispositions, il nous eût été facile de déterminer la formation en Algérie d'une classe dirigeante, distincte de l'ancienne, nullement belliqueuse, intéressée au progrès économique du pays, et désireuse de favoriser notre action à cause des profits qu'elle y aurait trouvés. Nos procédés de colonisation ont plutôt mis obstacle à la formation de cette classe dirigeante qui, cependant, est en train de se développer par la force des choses ; mais elle se constitue en dehors de nous.

Nous avons fait, il est vrai, aux indigènes une place importante dans notre administration, mais nous n'avons pas pris les bons moyens pour qu'ils nous y puissent rendre des services très utiles, et nous avons, par suite, peu à nous louer de la conduite d'un grand nombre d'entre eux. Le procureur de la République de Sétif se plaignait, il y a quelques jours, dans un journal local, de l'attitude prise par beaucoup de caïds ou adjoints indigènes de la justice, dans l'instruction des affaires criminelles.

« Certains caïds, accessibles à la corruption, disait-il, ou à l'esprit de çof qui règne dans certaines régions algériennes, se font les complices des criminels indigènes et entravent, par leurs agissements équivoques, l'action si difficile de la justice dont ils ont le devoir de seconder les efforts. Voilà pourquoi tant de procédures pénales aboutissent en définitive au classement ou à des ordonnances de non lieu ». Pour remédier à ce vice, dont la gravité n'est point douteuse, le fonctionnaire français proposait de punir collectivement les indigènes qui se refusent à témoigner contre leurs congénères, et de révoquer les caïds coupables de complicité avec les faux témoins ou les témoins muets. Je ne crois pas que ces mesures auraient le moindre résultat. D'abord, les punitions collectives sont contraires à la légalité la plus élémentaire ; ensuite, il serait impossible, dans la plupart des cas, de démontrer la culpabilité des caïds ou celle des faux témoins. En réalité, si les caïds se font complices de ces derniers, c'est parce qu'ils appartiennent à la même classe sociale qu'eux et reçoivent de nous des traitements ridicules. Ils sont mauvais parce que nous n'avons pas su faire ce qu'il aurait fallu pour nous créer, en Algérie, les auxiliaires indigènes dont nous avons besoin aujourd'hui. Nous avons, d'autre part, beaucoup mécontenté les indigènes en les dépossédant d'une partie considérable de leurs terres ou en ne prenant pas les mesures nécessaires pour mettre obstacle aux actes irréflechis par lesquels eux-mêmes s'exposent à les perdre. Ce mécontentement favorise beaucoup la réussite de la propagande panislamique dans les classes inférieures de la population musulmane. Celles-ci deviennent volontiers xénophobes, dans le même temps où les individus qui ont mieux compris les avantages de notre présence s'efforcent de nous imposer leur collaboration intéressée.

En appelant les indigènes à figurer dans la Délégation financière, nous leur avons donné une première satisfaction, parce que nous les avons mis en situation de défendre leurs intérêts ; mais ils ne tarderont pas à se plaindre d'y être en minorité, d'être en partie choisis par le gouvernement et de se trouver, par conséquent, à la discrétion des membres européens toutes les fois que ceux-ci marcheront d'accord, c'est-à-dire chaque fois que les intérêts des colons se trouveront en contradiction avec ceux des indigènes.

En Tunisie, la France se trouve dans des conditions meilleures parce qu'elle a, dès le premier jour, adopté le régime du protectorat et parce qu'il existait dans la régence, au moment où nous y sommes arrivés, une classe dirigeante habituée à l'exercice du gouvernement et de l'administration. Quoique la plupart des familles qui la forment aient beaucoup souffert matériellement et moralement des transformations économiques qui se sont produites dans le pays sous l'influence de notre action, elles constituent encore une riche pépinière d'hommes assez influents et assez instruits pour jouer un rôle important. On aurait pu confier à cette bourgeoisie un nombre important de postes qui ont été remis à des Français moins capables qu'elle, sans nul doute, de les occuper. Nous avons beaucoup trop de tendances à transformer indirectement notre protectorat en administration directe, par la multiplication des fonctionnaires français et l'introduction en Tunisie de notre justice, de nos lois, de l'esprit d'assimilation qui, nous a fait commettre tant de fautes en Algérie et ailleurs.

Les vieux bourgeois tunisiens ont subi sans se plaindre la diminution d'influence et les pertes matérielles qui résultèrent de l'établissement de notre protectorat ; mais ceux qui s'intitulent eux-mêmes « les jeunes Tunisiens » paraissent beaucoup moins disposés à la résignation et au silence. Ils réclament leur place au soleil de leur pays ; ils se plaignent de ce que les indigènes sont sacrifiés aux Européens dans les emplois administratifs, les écoles, les travaux publics, etc. Afin d'être en situation de faire connaître officiellement leurs doléances, ils réclamaient depuis longtemps leur entrée dans la « conférence consultative ». Satisfaction vient de leur être donnée. Ils figureront désormais à la Conférence dans la proportion de seize indigènes pour trente-six Européens, et le nouveau résident général, M. Alapetite, disait récemment dans une interview : « Si, pour des raisons diverses on n'a pas doté les indigènes du suffrage

universel, le gouvernement a le devoir de constituer la représentation indigène, non pas avec des fournées de pairs telles qu'en pouvait faire autrefois la monarchie, pour déplacer une majorité parlementaire, mais en se préoccupant de donner aux indigènes une représentation qui incarne l'ensemble et la diversité de leurs intérêts et de leurs besoins. » Le résident général serait décidé à choisir les délégués parmi les indigènes habitant les différentes régions de la Tunisie, de manière que les intérêts les plus divers fussent représentés dans la Conférence consultative.. Les « jeunes Tunisiens » ont aussitôt présenté une objection dont le sens ne saurait échapper aux observateurs coloniaux quelque peu sagaces. Ils font observer que si le choix du résident général se porte sur des indigènes ne connaissant pas la langue française et n'ayant pas reçu l'instruction occidentale, la situation des délégués tunisiens, en face des membres européens, sera tout à fait inférieure : non seulement ils ne pourront pas entrer en contact direct avec les colons, mais encore ils n'auront pas la science qui leur serait nécessaire pour discuter utilement les questions soumises aux délibérations de la Conférence. Il est impossible de ne pas voir dans ce langage, d'ailleurs fort raisonnable, la manifestation d'un état d'esprit avec lequel notre représentant à -Tunis devra compter de plus en plus à mesure que s'accroîtra le nombre des Tunisiens ayant reçu l'éducation française. Fort légitimement, ces derniers se jugent plus aptes que leurs compatriotes au gouvernement et à l'administration du pays, et ils prétendent, non sans raison, y occuper une place plus importante que celle de leurs congénères restés ignorants de la science du peuple colonisateur.

La bourgeoisie tunisienne tient, en somme, à conserver ou à reprendre la situation prépondérante dont elle jouissait avant l'institution du protectorat français. J'estime que nous avons intérêt à lui donner satisfaction dans la mesure où nos principes démocratiques le permettent. Nous trouverons parmi ses membres des auxiliaires utiles pour notre œuvre de colonisation, et des auxiliaires désireux de la voir réussir puisqu'ils en retireront de notables profits honorifiques et matériels. Mais il importe, en même temps, de ne pas lui sacrifier les autres parties du peuple tunisien. Si on adoptait la proposition des « jeunes Tunisiens », si on n'introduisait dans la Conférence que des indigènes parlant notre langue et ayant reçu l'éducation occidentale, il faudrait instituer, à côté de la Conférence consultative, où les Européens et les indigènes doivent figurer côte à côte, et avec des droits absolument égaux, une Commission tunisienne dans laquelle seraient appelés tous les indigènes susceptibles de fournir à la Conférence des renseignements précis sur les intérêts des diverses régions du pays et sur leurs besoins. La population tunisienne tout entière obtiendrait de la sorte satisfaction, et le résident général serait exactement renseigné sur la valeur des décisions ou des avis formulés par la Conférence consultative. Le *Tunisien*, organe officiel -de la « jeune Tunisie », émettait lui-même, récemment, une opinion analogue à celle que je viens de formuler.

En somme, malgré plus d'un défaut, et quoique nous ayons beaucoup trop cédé à notre esprit d'assimilation des colonies à la métropole, l'œuvre que nous avons faite en Tunisie est relativement très supérieure à celle que nous avons accomplie en Algérie. Aussi commettrions-nous la plus grave des fautes si, obéissant à l'impulsion donnée par certains colons, nous abandonnions la politique du protectorat pour celle de l'administration directe ; mais nous ne devons pas nous illusionner sur les sentiments intimes des Tunisiens : nous n'aurons leur concours actif qu'en leur donnant les libertés, désirées par la masse et la part de direction gouvernementale à laquelle la bourgeoisie prétend, non sans raison, avoir droit.

LA CRISE COLONIALE  
(*Le Siècle*, 25 juillet 1907)



La crise coloniale est, sans nul doute, plus aiguë en Égypte qu'en Algérie et surtout qu'en Tunisie. Il importe d'en rechercher les motifs. S'il est une population musulmane qui devrait se louer et se montrer reconnaissante de la colonisation européenne, c'est, à coup sûr, celle de l'Égypte, car il n'y a pas de services moraux ou matériels qui ne lui aient été rendus par l'Angleterre. Sans parler de la sécurité assurée sur tous les points du territoire égyptien et de la suppression des mille abus et exactions auxquels les fellahs étaient exposés sous le régime du protectorat turc, l'administration a été profondément réformée dans une direction à la fois libérale, régulière et honnête ; l'ordre a été introduit dans les finances publiques ; le commerce, l'industrie et l'agriculture ont été élevés à un degré de prospérité qu'ils n'avaient jamais atteint ; toutes les classes de la population ont été mises en possession d'un bien-être jusqu'alors inconnu. Enfin, grâce à des travaux publics sagement conçus et habilement exécutés, un avenir de prospérité plus grande encore vient d'être ouvert. Sans parler des chemins de fer, la construction du barrage d'Assouan, en permettant de capter les eaux du Nil, met déjà à la disposition de la culture indigène plus d'un milliard de mètres cubes d'eau. L'excellence des résultats obtenus ayant été constatée, il s'agit d'élever le barrage d'Assouan de manière à permettre d'arrêter un second milliard de mètres cubes d'eau. Puis, on convertira en lac la vallée du Ouadi Razan, et l'on obtiendra une nouvelle réserve permanente de deux autres milliards de mètres cubes. On pourra ainsi arroser non seulement les terres actuellement cultivées, mais encore mettre à la disposition de l'agriculture indigène ou industrielle des surfaces énormes de terrains désertiques.

Envisagée du point de vue moral et économique, l'œuvre accomplie par l'Angleterre, depuis 1883, en Égypte, devrait donc lui valoir la reconnaissance du peuplé tout entier. Au point de vue politique, elle a émancipé les Égyptiens de la tutelle des Turcs et du sultan de Constantinople, qui ont toujours été considérés en Egypte comme des étrangers. D'autre part, bien loin d'administrer directement le pays et d'y transporter ses lois, l'Angleterre a respecté, d'une manière presque absolue, les coutumes et l'administration traditionnelles de l'Égypte. Ses fonctionnaires y sont peu nombreux et ne peuvent, par conséquent-, pas être accusés d'absorber à leur profit les ressources du pays. Celles-ci ont réellement été employées dans l'intérêt des indigènes.

#### [Le moins possible de contacts]

Cependant, malgré tout ce qu'ils ont fait pour l'Égypte et les Égyptiens, les Anglais ne sont, d'après les renseignements les plus sérieux, que tolérés, par les indigènes. La plupart des correspondances ajoutent même qu'ils en sont détestés. Lord Cromer, dans le dernier rapport qu'il adressait à son gouvernement, après vingt-cinq ans de direction des affaires du pays, insistait sur la gravité des rébellions qui se produisirent au printemps dernier, et ne cachait point l'importance du mouvement nationaliste dont le programme véritable est de débarrasser l'Égypte de l'autorité britannique.

Il ne croyait pas au triomphe prochain du parti nationaliste mais les mesures qu'il conseillait et les réformes qu'il proposait étaient manifestement inspirées par la préoccupation d'enlever à ce parti les armes dont il use dans sa propagande contre la Grande-Bretagne. Il protestait notamment contre le projet d'organisation d'un véritable protectorat britannique, préconisé par un certain nombre de publicistes anglais, car il savait mieux que personne combien vite deviendrait précaire ce protectorat le jour où tous les rouages administratifs seraient remis par l'Angleterre elle-même aux mains des indigènes. Il n'est point de ces coloniaux qui, jamais, ne sortirent des capitales de l'Europe et qui nient l'existence du sentiment national chez les Égyptiens, comme ils le nient chez les Indiens et chez les Chinois, comme ils le niaient, naguère encore, chez les Japonais, s'imaginant qu'en dehors des patriotes européens il n'y a pas de patriotisme. Lord Cromer sait fort bien que si, dans le dernier congrès égyptien, les nationalistes radicaux ont réclamé la création d'une université, la gratuité de l'instruction publique et

l'enseignement obligatoire de la langue arabe, c'est parce qu'ils ont conscience de la nécessité d'instruire le peuple et surtout les bourgeois indigènes, afin de les préparer à l'exercice du gouvernement autonome en vue duquel ils réclament la création de municipalités élues, l'institution du régime parlementaire, etc. C'est dans la résistance de l'Angleterre aux aspirations de la bourgeoisie égyptienne que se trouve la véritable cause du panislamisme en Égypte. Lord Cromer y a tenu la conduite déjà observée dans l'Inde, de tout temps, par les représentants de l'Angleterre, et qui consiste à n'avoir que le moins possible de contacts avec les populations indigènes. Dressé hautainement en travers des réclamations du nationalisme égyptien, il n'a écouté aucune d'entre elles et ne se préoccupa, au cours des vingt-cinq années de son proconsulat, que de protéger l'autorité britannique contre tout ce qui aurait pu la diminuer. Il travailla constamment pour les indigènes, parce qu'il voyait justement un lien étroit entre les intérêts des populations égyptiennes et ceux de la Grande-Bretagne, mais il tint constamment à l'écart le peuple au profit duquel il travaillait. Connaissant l'usage que les Hindous ont fait de l'instruction mise à leur portée, il limita, autant qu'il le put, celle que demandent les Égyptiens. Il a enrichi la bourgeoisie égyptienne ; il ne l'a pas associée à son œuvre comme elle le désirait. S'il se montrait peu favorable à l'établissement du protectorat effectif de l'Angleterre sur l'Égypte, ce n'est point seulement parce qu'il redoutait les protestations de l'Europe, mais encore et surtout parce que le régime créé de ses mains réserve au représentant de l'Angleterre et à ses agents toute l'autorité gouvernementale et la direction de toutes les affaires, tandis qu'avec un protectorat loyal, ce même représentant n'aurait que le contrôle des actes accomplis et des affaires gérées par un gouvernement égyptien dont les efforts tendraient inévitablement vers l'indépendance et seraient fortement encouragés par toutes les classes de la population, surtout par celles où se recrutent aujourd'hui les nationalistes et les prédicateurs du panislamisme. L'organisation actuelle, dans laquelle rien n'est défini avec netteté et où la nation égyptienne n'est représentée que par une cour corrompue, est incontestablement beaucoup plus favorable à la réalisation des projets des représentants de l'Angleterre, que ne pourrait l'être un régime dans lequel les Égyptiens seraient libres de s'administrer à leur guise, sous le seul contrôle des agents britanniques.

Quant aux nationalistes égyptiens, leur préoccupation exclusive est de rendre à l'Égypte son entière indépendance. Dans ce but, un congrès, qu'ils ont tenu récemment, a réclamé, indépendamment de divers moyens d'instruction pour le peuple et la bourgeoisie, la création du régime parlementaire, avec députés élus et ministres responsables. Par voie de conséquence, ils demandent la limitation du rôle des conseillers anglais et le remplacement des fonctionnaires étrangers par des Égyptiens. Ils sont, en un mot, aussi nettement xénophobes que nationalistes, et l'on ne doit pas oublier que, grâce à leur journaux, ils font pénétrer ces revendications dans toutes les classes de la population. Les fellahs ne paraissent pas y prêter encore une grande attention, mais la bourgeoisie les écoute d'une oreille favorable, en raison des nombreux avantages qu'elle trouverait dans une Égypte libre, dont elle serait la classe dirigeante et dont elle gèrerait toutes les affaires. Lord Cromer avoue lui-même, dans son dernier rapport, que lors des incidents de l'année dernière, où des officiers anglais furent insultés et attaqués par des fellahs, les journaux nationalistes exercèrent une action puissante : « Les basses classes égyptiennes et surtout les populations urbaines, dit-il, sont d'un tempérament très mobile ; elles furent montées soudainement par les écrits violents et mensongers de la presse panislamique » ; il ajoute, il est vrai, quelles « furent non moins soudainement calmées par le renforcement des garnisons anglaises ». Il n'en pouvait être autrement ; ni l'Égypte, ni toute autre colonie n'est en situation de se révolter contre les puissances européennes, et les -partisans de l'emploi de la force dans la colonisation ont encore beau jeu pour railler ceux qui la condamnent ; mais un temps viendra, plus proche peut-être qu'on ne le suppose, où il ne suffira pas à une puissance colonisatrice d'être très forte pour être tranquille dans ses

colonies. À la résistance des populations indigènes et à leurs désirs d'émancipation s'ajouteront, de plus en plus, si l'on n'y prend garde, les rivalités des nations européennes auxquelles les partisans de la colonisation par la force ne pensent peut-être pas suffisamment.

Lord Cromer, ayant été aux prises, pendant vingt-cinq ans, avec ces rivalités, a proposé un moyen de les faire cesser en Égypte, qui ne manque pas d'intérêt. Il recommande la création d'un Conseil législatif international où figureraient des colons de toutes les nationalités et où seraient traitées toutes les questions d'intérêt général, mais dont les décisions ne seraient valables qu'après approbation du gouvernement khédivial et du représentant de l'Angleterre. Il espérait déterminer par ce moyen une entente de tous les colons européens, grâce à laquelle il serait facile à l'Angleterre de mettre obstacle à la réalisation du programme nationaliste. Ce serait, en quelque sorte, la ligue des Européens contre les Égyptiens. Le seul fait d'avoir conçu ce projet prouve que lord Cromer croyait à la gravité du mouvement xénophobe dont l'Égypte est le théâtre. Pour ce qui est de l'efficacité du système, il est permis d'être sceptique. Dans une assemblée où seraient réunis des hommes de sept ou huit nationalités différentes et ayant chacun des intérêts divers, il se produirait, au bout de quelque temps, des intrigues dont la Grande-Bretagne n'aurait peut-être pas beaucoup à se louer, mais dont bénéficieraient, à coup sûr, les nationalistes égyptiens.

En somme, les Anglais ont, en Égypte, tiré de leur système colonial favori tous les bénéfices qu'il était possible d'en tirer ; aujourd'hui, ce système paraît usé, inefficace pour enrayer le mouvement d'émancipation qui s'est produit parmi les indigènes. Comme nous-mêmes en Algérie et en Tunisie, l'Angleterre devra chercher un régime mieux en harmonie avec les exigences de la crise coloniale qui est ouverte dans le monde entier.

#### [Retarder le jour des concessions suprêmes]

Dans l'Inde, leur situation est analogue, pour des motifs presque identiques. Malgré les immenses services qu'ils ont rendus aux indigènes, ils ne sont ni aimés ni loyalement aidés par les parties de la population qu'ils ont le plus favorisées. Chaque année, le nombre des journaux locaux qui combattent l'autorité anglaise dans tous les dialectes va en augmentant, et le diapason de leurs diatribes s'élève en même temps que leur nombre. Chaque année aussi, les congrès où se réunissent les Hindous qui se sont instruits dans les écoles de l'Inde ou de l'Angleterre deviennent plus ardents et multiplient leurs revendications. Leur but est unique : conquérir les unes après les autres toutes les places ou, du moins, le plus grand nombre des places dont dispose l'administration. Déjà, ils détiennent toutes les situations inférieures et un certain nombre de postes élevés, mais cela ne leur suffit pas. Ils font un raisonnement très simple : puisque le budget de l'Inde est alimenté à peu près exclusivement par les Indiens, c'est à ces derniers et non aux Anglais qu'il appartient d'en profiter. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait nécessairement que l'administration fût remise aux Indiens, et c'est, en réalité, ce que demandent les congrès où les plus entreprenants d'entre eux se réunissent chaque année.

D'autres réclament aussi l'entrée des indigènes dans les hauts grades des armées de l'Inde. Ils font valoir, non sans raison, qu'il existe dans l'Hindoustan un très grand nombre de familles princières dont les chefs eurent toujours beaucoup de goût pour le métier des armes et dont les membres actuels seraient heureux de partager les honneurs militaires avec les officiers anglais.

Comme corollaire de leurs aspirations aux fonctions civiles et militaires, les écrivains et congressistes de l'Inde réclament l'accroissement des moyens d'éducation : l'instruction obligatoire pour les enfants du peuple, la multiplication et le perfectionnement des écoles secondaires pour les fils de la bourgeoisie, la création d'écoles supérieures techniques et, en particulier, celle d'une école militaire depuis

longtemps promise, mais encore attendue ; en un mot, les moyens pour la jeunesse d'acquérir l'instruction qu'elle comprend être nécessaire dans l'exercice de toutes les fonctions publiques auxquelles les indigènes aspirent.

Le gouvernement britannique et ses représentants dans l'Inde font petit à petit des concessions dans la voie où ils sont sollicités d'entrer, mais il y apportent le plus de lenteur possible, sentant bien à quel danger l'autorité de la Grande-Bretagne serait exposée le jour où les hauts postes de l'administration civile et de l'armée seraient entre les mains des Hindous ou des Musulmans. D'un autre côté, ils comptent sur l'apathie des Hindous et sur leurs propres forces pour retarder le jour des concessions suprêmes. Mais ils devront compter, bientôt peut-être, avec un élément nouveau. Le dernier congrès des Indes était présidé par un indigène, M. Naoroji, qui, après avoir fondé à Londres une maison de commerce, est devenu, dans la Chambre des Communes, le représentant d'une circonscription londonienne.

## LA CRISE COLONIALE (*Le Siècle*, 26 juillet 1907)

### IV

En entrant à la Chambre des Communes, il n'a pas oublié la cause de ses compatriotes : il montre au contraire, dans la défense de leurs intérêts, une ardeur qui s'accroît au fur et à mesure des succès obtenus. Maintenant, il est le premier à leur parler publiquement du *self-government* auquel ils aspirent en leur for intérieur. En ouvrant le congrès de 1906, il prononça un mot qui fait aujourd'hui son tour de l'Inde : « Un bon gouvernement ne vaut jamais le gouvernement d'un peuple par lui-même ». Puis passant des paroles aux actions, il encouragea le congrès à prendre les résolutions rappelées plus haut et à décider la création d'un organisme nouveau de propagande. Il fut entendu que l'on créerait une caisse centrale et un comité directeur chargé d'organiser, avec les fonds recueillis, des campagnes incessantes dans toutes les parties du pays, en vue de l'enseignement obligatoire du peuple, de l'admission des Indiens dans les hauts emplois de l'administration et de l'armée, et, finalement pour la conquête du *self-government*.

Il y a dix ans, on aurait pu n'envisager qu'avec indifférence l'organisation de ce mouvement d'opinion. Aujourd'hui, il n'en va plus de même. L'Extrême-Orient est entré dans une phase nouvelle de son évolution depuis que l'un de ses peuples a montré qu'il était possible de tenir tête aux plus grandes puissances européennes et même de les vaincre sur les champs de bataille de la terre et de la mer. Les Anglais s'en aperçoivent dans l'Inde ; la France s'en aperçoit dans son Indo-Chine et toute l'Europe le constate aussi-bien en Chine, qu'en Perse, au Siam, partout où il y a encore des peuples ayant échappé à la domination européenne.

### [En Indo-Chine]

Dans l'Indo-Chine française, nous avons appliqué des principes tout à fait différents de ceux qui ont servi de base à l'administration coloniale des Indes anglaises. Tandis que, dans ces dernières, la Grande-Bretagne a respecté, dans une très large mesure, les institutions administratives locales, et, souvent même, s'est bornée à exercer, comme dans le Cachemyre, le Mysore et tous les *native states*, un simple contrôle du gouvernement indigène, nous avons substitué en Indo-Chine notre administration directe à celle des indigènes. Même dans les régions comme l'Annam central et le Cambodge, où les conventions nous obligent à n'exercer qu'un simple protectorat, nous avons réduit les autorités locales à une véritable servitude envers nos administrateurs. Partout nous introduisons chaque jour, de plus en plus, nos lois, notre justice, nos procédés administratifs. La première conséquence de cette manière de

procéder a été une élévation considérable et continue des charges budgétaires auxquelles les Annamites et les Cambodgiens sont soumis. Avant notre arrivée, ils ne payaient que des impôts en nature, très faibles et auxquels il n'était pas rare qu'ils trouvassent moyen d'échapper dans une certaine mesure. Les mandarins étaient fort peu payés et ne pouvaient guère, quoi qu'on en ait dit, se livrer à la concussion, car les communes jouissaient de moyens divers de se défendre contre les exactions dont elles auraient pu être menacées. Aujourd'hui, tous les impôts sont payés en argent-; ils sont infiniment plus lourds qu'autrefois et les contribuables n'ont aucun moyen de s'y soustraire. Aussi se plaignent-ils d'autant plus énergiquement que parmi les impôts nouveaux se trouvent des monopoles donnant lieu à des vexations de toute sorte et que la majeure partie des recettes budgétaires passe à l'entretien de fonctionnaires européens, dont beaucoup sont inutiles et dont la plupart pourraient être remplacés avantageusement par des indigènes.

En 1891, lorsque je fus chargé du gouvernement général de l'Indo-Chine, je m'efforçai de restreindre l'administration directe et je diminuai le nombre, des fonctionnaires européens. Cela me permit d'entreprendre des travaux publics jusqu'alors négligés, sans augmenter les impôts indigènes et en supprimant certains monopoles. Les Annamites en éprouvèrent une très vive satisfaction, mais je dois avouer que les bureaux du ministère des colonies s'en montrèrent très mécontents. J'allais à l'encontre d'un principe qui a dominé, dans toutes nos possessions coloniales, sauf la Tunisie, et qui consiste dans la substitution des procédés de l'administration française à ceux des administrations locales, avec remplacement des fonctionnaires indigènes par des fonctionnaires français. Ce principe est très en faveur, non seulement parmi les employés de nos colonies qui y trouvent de multiples avantages, mais encore parmi les membres du Parlement et les ministres. Les députés en usent pour donner des places aux parents et amis de leurs électeurs influents ; les ministres y trouvent un moyen de se faire des partisans parmi les parlementaires de qui leur existence ministérielle dépend. Dans les bureaux du ministère des colonies, on avoue volontiers que, si l'on est favorable au régime de l'administration directe, c'est pour le double motif que l'autorité du ministère est augmentée et que l'on est enchanté d'avoir de nombreuses places à distribuer dans les différentes colonies françaises.

Cependant, les protestations contre ce régime deviennent chaque jour plus vives. Dans nos vieilles colonies des Antilles, de la Réunion et de l'Inde, il existe assez de candidats aux diverses fonctions administratives pour que les familles des indigènes ou des colons français ne voient que d'un fort mauvais œil les employés ou fonctionnaires envoyés de France. On y réclame avec énergie le recrutement, sur place. On va même plus loin : on voudrait que le recrutement du personnel des autres colonies fût effectué en grande partie parmi les candidats innombrables que fournissent les métis des Antilles, de la Réunion ou de l'Inde. Déjà il existe un assez grand nombre de ces métis dans nos diverses administrations de l'Indo-Chine ou de Madagascar, qu'ils recherchent particulièrement Leur introduction dans ces dernières colonies, particulièrement en Indo-Chine, où se trouvaient déjà un assez grand nombre de jeunes gens parlant le français et s'estimant assez instruits pour remplir certains emplois, a eu pour effet de raviver les ambitions locales. Les Annamites se plaignent des charges, en réalité exorbitantes, qu'on leur impose pour assurer le traitement de métis qu'ils considèrent comme leur étant inférieurs. On aura une idée de leurs sentiments par le petit fait suivant : un Annamite de Cochinchine, ayant été pris en flagrant délit de vol, est amené devant le juge d'instruction qui était mulâtre ; il nie tout ce qu'on lui reproche. Quelques jours plus tard, devant le tribunal, il fait, au contraire, les aveux les plus complets, et comme le président lui signale la contradiction absolue qui existe entre cette attitude et celle qu'il a eue devant le juge d'instruction, le coupable répond : « Lui pas magistrat, lui malabar ».

En somme, pour les divers motifs que je viens d'exposer, les Annamites réclament leur place dans l'administration que nous avons substituée à la leur, et ils la réclament avec d'autant plus d'insistance qu'ils ont conscience d'en faire tous les frais et que les fonctions y sont beaucoup mieux rétribuées que dans les anciennes administrations de leur pays. D'autre part, sachant que pour devenir fonctionnaire de la France, il faut avoir une certaine instruction, ils demandent la création d'écoles, de collèges, voire d'universités où ils pourront acquérir cette instruction<sup>1</sup>. Comme il n'est guère facile de leur donner satisfaction, parce que les créations qu'ils sollicitent coûteraient fort cher et iraient à l'encontre des intérêts parlementaires ou ministériels rappelés plus haut, ils commencent à manifester plus que de la mauvaise humeur. Ils n'ont pas encore de journaux comme les Indiens, mais ils accueillent avec empressement les pamphlets que certains princes d'Annam, réfugiés au Japon [Cuong-Dé], rédigent contre l'administration française et la France et font distribuer dans notre colonie par des agents fidèles. À peine ai-je besoin d'ajouter que les victoires du Japon ont singulièrement avivé les ambitions de nos sujets et contribué à rendre leurs réclamations plus pressantes.

Tandis que les populations sédentaires plus ou moins aisées et instruites de notre Indo-Chine protestent contre les charges que leur impose l'administration directe ou demandent à entrer dans cette administration, les populations moins solidement établies sur nos territoires et plus pauvres le quittent pour se soustraire à notre domination et à notre fiscalité. Le Laos se dépeuple ainsi petit à petit : une notable partie de ses habitants a déjà traversé le Mékong, pour aller s'établir sur la rive siamoise où les libertés sont plus grandes et les impôts moins lourds.

Ce fait est intéressant, comme forme particulière d'émancipation des indigènes, parce qu'il se produit dans tous les pays dont les habitants sont assez pauvres pour qu'il leur soit loisible de se déplacer sans rien laisser derrière eux. On le constate sur les confins désertiques de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Égypte ou, pour mieux dire, du Soudan égyptien, et, sur une grande échelle, dans le Congo belge et français. Au Congo français, tout le long du trajet suivi par les colonnes de ravitaillement de nos postes du Tchad, les habitants ont déserté leurs villages afin de se soustraire aux corvées de portage. Sur les rives du Congo, des villages entiers passent alternativement du territoire français sur le territoire belge ou de celui-ci sur le premier, afin d'éviter les impôts- et les corvées auxquels on les soumet sur l'un ou l'autre. C'est la seule manière qu'ils aient de protester contre la colonisation européenne et de s'émanciper ; ils en usent toutes les fois qu'ils le peuvent.

En résumé, il est impossible de ne pas constater que, dans le monde entier, les indigènes tendent, sous des formes très diverses, à se soustraire aux charges et à l'autorité que leur imposent les nations colonisatrices, ou bien veulent avoir leur part des avantages que la colonisation rapporte aux Européens. Il y a là un phénomène dont l'intensité ne peut qu'aller en s'accroissant et, dont il importe que l'on tienne compte si l'on ne veut pas que la crise coloniale dont il témoigne devienne dangereuse.

### MOUVEMENT D'INDÉPENDANCE DES COLONS

Au mouvement d'émancipation des indigènes s'ajoute, dans la plupart des colonies, un mouvement d'indépendance plus ou moins prononcé parmi les colons. Il n'est point nécessaire d'être un observateur exceptionnellement sagace pour s'assurer que toutes

---

<sup>1</sup> Dans la séance du-27 avril 1907 du-Conseil colonial de la Cochinchine, les membres annamites du conseil présentèrent un vœu dans lequel je lis : « Au point de vue administratif, nous espérons que l'Administration supérieure voudra bien, comme elle nous l'a fait entrevoir, admettre les Annamites possédant des titres universitaires, aux emplois exclusivement réservés, jusqu'à ce jour, aux Européens et assimilés. Nous lui demandons, en conséquence, d'entrer, dès à présent, dans cette voie, en envoyant en France, le plus tôt possible, un certain nombre de jeunes gens pour y faire des études complètes et y acquérir leurs diplômes universitaires. ».

les colonies où les Européens peuvent faire souche, et que l'on qualifie de « colonies de peuplement », sont appelées à reproduire, dans un délai plus ou moins éloigné, l'histoire de l'indépendance des États-Unis. Les colons qui prennent racine sur ces territoires y contractent, des habitudes différentes de celles de leur pays d'origine. De ces habitudes nouvelles naissent des besoins nouveaux qui ne pourraient pas être satisfaits ailleurs et par lesquels les colons sont attachés à leur nouvelle patrie. S'ils y vivent avec une famille, tous les membres de cette dernière contractent les mêmes habitudes et les mêmes besoins que leur chef et, au bout d'un très petit nombre de générations, il s'est constitué, sous l'influence du climat, de l'alimentation, des habitudes sociales, des intérêts économiques, une véritable sous-race, distincte de la race d'où elle est issue, éloignée encore de cette dernière, presque toujours, par des croisements entre colons européens de diverses origines ou entre Européens et indigènes. Dès lors, on peut dire qu'une nation nouvelle est apparue dans le monde. Elle est encore à l'état de colonie de l'Angleterre, de la France ou de l'Espagne, et un jour viendra inévitablement où elle se séparera de la nation qui l'a fondée. C'est par suite d'une évolution de ce genre que les États-Unis se sont séparés de l'Angleterre et que les États du Sud-Amérique se sont détachés de l'Espagne et du Portugal. La même évolution, dont il est facile de suivre les différentes phases, dans le passé et le présent, est en train de se produire au Canada, dans l'Afrique du Sud, en Australie, à la Nouvelle-Zélande, dans toutes les colonies auxquelles la Grande-Bretagne a concédé les droits du *self-government*. Dans tous ces pays, les colons ont des habitudes et des intérêts si distincts de ceux de l'Angleterre, qu'il existe, d'une manière permanente, entre les gouvernements qui les représentent et celui de Londres, des divergences de vue aisément transformables en conflits.

La Ligue pour la fédération impériale crut avoir trouvé la solution du problème posé par ces divergences de mœurs et d'intérêt-lorsqu'elle provoqua, en 1887, à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Victoria, la réunion, à Londres, d'une conférence où figurèrent les représentants de toutes les colonies jouissant du *self-government*. \_La Ligue ne doutait pas qu'un accord s'établirait sans peine entre ces dernières et le gouvernement britannique.

#### LA CRISE COLONIALE (*Le Siècle*, 27 juillet 1907)

##### V

On sait combien les résultats furent différents des espérances. On se sépara sans avoir discuté autre chose que des questions de postes et de télégraphes ou de stratégie. On sait aussi que la conférence de 1897, organisée par M. Chamberlain, devenu chef incontesté de l'impérialisme et ministre des colonies, ne fut pas beaucoup plus heureuse. « La fédération politique de l'Empire, avait-il dit, est dans les limites du possible. » Cependant, quoiqu'il présidât la conférence, on se contenta d'y faire des déclarations impérialistes platoniques et de décider qu'il y aurait ultérieurement des réunions analogues tous les cinq ans. La conférence de 1902, qui eut lieu en vertu de cette décision et toujours sous la direction de M. Chamberlain, ne fut guère plus fructueuse. La « fédération politique » de l'Empire britannique apparut encore comme possible ; mais elle ne fut point réalisée.

Le gouvernement libéral qui détient actuellement le pouvoir en Angleterre n'était pas moins désireux que M. Chamberlain de voir s'établir des liens solides entre les colonies britanniques et leur métropole, mais il paraissait moins persuadé de la réussite. Au moment de la réception des représentants des colonies, le Premier ministre, sir Henry Campbell Bannerman, faisait, sans nul doute, allusion à la contradiction qui existe entre les intérêts coloniaux et les intérêts métropolitains lorsqu'il disait : « Tous, dans cette

salle, n'avons aucun pouvoir propre ; pas plus que vous, nous ne pouvons rester en arrière des vues et des opinions de la communauté. » Développée en termes précis, cette phrase obscure voulait dire et fut interprétée par tous les auditeurs comme voulant dire : « Vous allez demander au gouvernement britannique d'accorder des faveurs douanières à vos produits ; avant même que vous formuliez vos desiderata, je tiens à vous rappeler que nous sommes liés par l'opinion anglaise et que cette opinion, en dépit de tous les efforts de propagande de M. Chamberlain, est restée fidèle aux principes du libre échange ; or, nous ne pouvons « rester en arrière de la communauté », et nous serons obligés de repousser vos demandes ». Il a été, en effet, impossible au gouvernement anglais d'accorder aux colonies les tarifs « préférentiels » qu'elles réclamaient, car s'il était allé dans cette voie, aussi loin que l'exigeaient certaines colonies, il se serait aliéné les suffrages d'une portion notable du parti libéral sur lequel il s'appuie.

En dépit de toutes les conférences imaginables, il est peu probable que la situation soit beaucoup modifiée dans l'avenir : il y aura toujours assez de divergences entre les intérêts des colonies et ceux de la métropole pour que l'évolution des premières vers leur indépendance continue à suivre son cours, jusqu'à ce qu'une séparation complète se produise. Déjà, du reste, le lien est tellement relâché qu'il est devenu presque exclusivement moral.

M. Chamberlain lui-même en avait conscience lorsqu'il prononçait ce mot, reproduit devant la dernière conférence par le premier ministre actuel : « Les liens sentimentaux qui nous unissent sont si forts qu'y substituer d'autres chaînes serait imprudent. » Si le fondateur de l'impérialisme reculait devant l'expression de ses projets intimes, n'est-ce point qu'il connaissait les obstacles opposés par les faits à leur réalisation ? Peu de temps après son arrivée au pouvoir, il signalait un de ces faits dans sa réponse aux filateurs et tisseurs métropolitains qui se plaignaient à lui des droits établis par le gouvernement de l'Inde sur leurs produits : « Il faut, leur disait-il, des ressources à l'Inde pour vivre et nous ne pouvons pas l'empêcher de les prendre là où elles existent. » La vérité est que l'Inde voulait protéger ses filatures et ses tissages afin de favoriser leur développement : et elle s'inquiétait fort peu de savoir si les industriels anglais en souffriraient. En 1887, comme je visitais une grande filature de Bombay, je demandai au personnage qui me conduisait et qui était Parsi, s'il y avait dans l'établissement des ingénieurs anglais ; après m'avoir répondu par la négative, il ajouta : « Il y en a encore quelques-uns dans certaines usines de la ville, mais dans un petit nombre d'années, il n'y en aura plus aucun. » En fait, la plupart des grandes affaires et presque toutes les propriétés immobilières sont, dans l'Inde anglaise, entre les mains des indigènes. Le nombre des Anglais non fonctionnaires y est très peu considérable et tous les hommes qui ont leurs intérêts dans le pays sont d'accord, qu'ils soient Anglais ou Indiens, pour les placer, au-dessus de ceux des industriels ou des commerçants de la Grande-Bretagne.

#### [L'indépendantisme des colons indo-chinois]

Cependant, comme l'Inde ne saurait être pour les Européens, à cause de son climat, une colonie de peuplement, et qu'elle n'a pas encore les moyens de se gouverner elle-même, l'Angleterre pourra, moyennant de larges concessions aux intérêts des Européens et aux ambitions des indigènes, y maintenir pendant longtemps encore son pouvoir. Notre colonie indo-chinoise se trouve dans des conditions analogues à celles de l'Inde ; mais, la proportion des Français y étant plus grande que celle des Anglais dans l'Hindoustan, nous devons nous attendre à voir nos colons accentuer les sentiments particularistes dont il est facile de constater l'existence parmi eux. Déjà, ils se plaignent très vivement d'être gênés dans le développement de leurs affaires par les tarifs douaniers que nous imposons à la colonie. Dans un lumineux rapport lu par M. Albert Gaisman devant un congrès colonial tenu à Marseille en 1906, et dont les conclusions-



furent adoptées par le congrès, ces plaintes sont exposées avec une telle netteté et une telle abondance d'arguments que le gouvernement aurait tort de ne point y prêter attention <sup>2</sup>.

La plupart des colons français expérimentés condamnent aujourd'hui la théorie d'après laquelle les colonies ne devraient être que des marchés de consommation pour les produits français. Imaginée par les protectionnistes, cette doctrine régit encore nos colonies au point de vue douanier, mais nos colons créent partout où ils le peuvent des industries, sans s'inquiéter de savoir si leurs produits font concurrence à ceux des industriels français, et le gouvernement est impuissant à les en empêcher. En 1894, M. Méline me reprochait très amèrement d'avoir autorisé et favorisé la création d'une filature de coton à Hanoi <sup>3</sup> ; il y voyait une violation flagrante de ce qu'il considérait comme le principe fondamental de la politique coloniale protectionniste. Je n'eus pas de peine à lui démontrer que, à défaut de nos compatriotes, des Anglais étaient prêts à fonder, sur le sol de notre Indo-Chine, et sans que nous puissions les en empêcher, des usines analogues à celle dont il critiquait la fondation par des Français. Aujourd'hui, je pourrais, ajouter que par la faute de nos compatriotes, et peut-être de notre régime douanier, l'industrie des allumettes au Tonkin <sup>4</sup> et celle du décortilage du riz en Cochinchine sont passées entre les mains des Chinois. La fausseté de la théorie protectionniste est ainsi mise en évidence en ce qui concerne l'industrie. Si par des moyens quelconques et, en particulier, au moyen de tarifs douaniers trop élevés sur les matières premières d'origine étrangère, nous empêchons l'industrie de se développer dans nos colonies, nous risquons de compromettre l'avenir de la colonisation et nous provoquons un mécontentement des colons qui, en s'ajoutant à celui des indigènes, rend le gouvernement de nos colonies extrêmement difficile. Il semble que, depuis quelques années, ces vérités commencent à se répandre dans le grand public ; elles y pénétreront davantage encore si nos compatriotes des colonies savent profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour donner de la publicité à leurs revendications.

Celles qu'ils formulent relativement au régime douanier et aux impôts locaux qui entravent la marche de leurs industries-ou de leurs commerces, en Indo-Chine, témoignent de l'existence dans cette colonie d'un état d'esprit analogue à celui qui existe, sous une forme beaucoup plus prononcée, dans les colonies anglaises. Comme ceux de l'Angleterre, les colons français aspirent à l'indépendance des pays où ils ont des intérêts.

### [Réalité de la nation algérienne]

L'Algérie elle-même, dont on dit volontiers qu'elle constitue un simple prolongement de la France et où l'on a cru pouvoir transporter notre organisation départementale, fait sentir de cent manières son désir d'indépendance. Elle a contraint déjà le gouvernement de la République à lui faire des concessions très importantes. Or, il ne faut pas oublier que l'Algérie contient un très grand nombre d'Européens non Français. Les Espagnols seuls y figurent, dans les statistiques de 1901, avec le chiffre de 155.265 individus, contre 364.257 Français-d'origine. Il est évident que tous ces étrangers sont Algériens et non Français. N'en est-il pas ainsi également pour les Français nés en Algérie et dont beaucoup n'ont jamais mis les pieds, en France ? Enfin, n'est-il pas évident que même les émigrants français, dont tous les intérêts sont en Algérie, qui se sont fait une famille sur le sol algérien, souvent avec des femmes algériennes ou des métisses d'Européens et

---

<sup>2</sup> Ce rapport a été publié intégralement dans *Le Siècle* des 22, 24, 26 et 28 septembre 1906.

On consultera aussi avec profit, sur cette question : Albert Gaisman, *L'Œuvre de la France au Tonkin*. Alcan, édit., 1906.

<sup>3</sup> Bourgouin-Meiffre :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bourgouin-Meiffre-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bourgouin-Meiffre-Hanoi.pdf)

<sup>4</sup> Société française des allumettes:

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Allumettes\\_du\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Allumettes_du_Tonkin.pdf)

d'Algériennes, sont au moins autant Algériens que Français ? Sans doute, tous ces Algériens d'origine française ou européenne ont avantage à rester attachés à la France qui subvient à une partie des dépenses de la colonie et la protège par ses armées ; mais, plus les années se multiplieront et plus ils deviendront Algériens, jusqu'au jour, probablement lointain mais inévitable, où ils tiendront à vivre de leur vie propre et à se gouverner eux-mêmes, parce qu'ils auront fini par se constituer une véritable nation. En somme, dans toutes les colonies, à quel que nation européenne qu'elles soient rattachées, il se produit parmi les colons un mouvement d'émancipation qui s'accroît au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des Européens, de leur enrichissement, de leur fixation au territoire, de la formation de mœurs et d'intérêts distincts de ceux de la métropole. Les nations colonisatrices doivent tenir un compte d'autant plus grand de cette situation, que leurs rivalités aggravent singulièrement les autres conditions de la crise: coloniale-

#### RIVALITÉS DES PUISSANCES COLONISATRICES

Sans entrer dans les détails, je crois utile d'insister sur ces rivalités et de mettre en relief leurs conséquences, car cette question est indissolublement liée à celles que je viens de traiter, et son examen me conduira, du reste, à la conclusion de mon étude.

En ce qui concerne le bassin de la Méditerranée, il faudrait être aveugle pour ne pas voir que le mouvement panislamique est encouragé par la protection que l'empereur d'Allemagne prodigue aux États musulmans. Certes, ce n'est point à la France qu'il appartient de reprocher à Guillaume II cette protection, car la politique qu'il a fait inaugurer par l'Allemagne ne diffère que de fort peu de celle qui fit tant d'honneur à François 1<sup>er</sup>, en 1535, et qui nous aurait assuré une situation prépondérante dans tout le bassin de la Méditerranée si nous ne l'avions pas sacrifiée aux intérêts particuliers de la papauté. Je ne veux pas m'arrêter à cette question que j'ai longuement traitée ailleurs <sup>5</sup> ; mais il m'est impossible de ne pas rappeler que le voyage de Guillaume à Constantinople, en 1898, fut marqué par une entente dont les résultats se font sentir actuellement de diverses façons. L'officieuse *Gazette de Francfort* publia, pendant le cours de ce voyage, une information de Constantinople dans laquelle il était dit : « le résultat-du voyage de l'empereur Guillaume consiste en une convention dont voici la teneur : l'Allemagne s'engage à protéger l'Intégrité des possessions asiatiques du sultan et elle obtient en échange, dans cette région, des privilèges commerciaux et industriels. » Le journal officieux parlait, en ce qui concerne ces privilèges, d'un « prolongement du chemin de fer d'Anatolie jusqu'au golfe Persique par Djarbekir et Bagdad. » Or, dès 1899, le sultan accordait à une banque de Berlin la concession du chemin de fer de Bagdad, dont un journal allemand disait récemment : « Il sera très agréable à l'Allemagne si des capitaux français ou anglais y prennent part, mais le caractère allemand de l'entreprise ne cessera pas d'être conservé. »

#### LA CRISE COLONIALE (*Le Siècle*, 28 juillet 1907)

Depuis 1898, des liens diplomatiques et économiques nouveaux n'ont pas cessé de rattacher, chaque jour plus étroitement, le sultan de Constantinople et l'empereur d'Allemagne, en donnant aux musulmans de tout le bassin méditerranéen l'impression que l'Allemagne était devenue leur protectrice. Cette impression est bien plus vive encore depuis le voyage de Guillaume II à Tanger, et la promesse qu'il y fit de sauvegarder à la fois l'indépendance du sultan de Fez et l'intégrité de son territoire.

---

<sup>5</sup> Voyez de Lanessan, *Les Missions et leur protectorat*.

Il est impossible que de tels gestes et paroles ne provoquent pas dans toutes les colonies habitées par des musulmans, des espérances d'émancipation pour le jour où quelque guerre mettrait aux prises les nations européennes. Ce n'est certainement pas le but que vise Guillaume II, mais il en est des empereurs comme du plus infime des hommes : ce n'est pas de leur volonté que dépendent les conséquences de leurs actes ou de leurs paroles. Ce qui est incontestable, c'est que le mouvement panislamique a pris, depuis 1898, et à la suite du geste de Tanger, une intensité qu'il n'avait pas eue jusqu'alors. D'une part, c'est à l'Allemagne que les nationalistes égyptiens font appel pour les délivrer de l'Angleterre ; d'autre part, c'est vers l'Allemagne que les Marocains se tournent toutes les fois qu'ils désirent échapper à notre action. Dès 1897, le chef du parti panislamique égyptien adressait à un journal de Berlin une lettre publiée avec empressement et où se trouve cet appel significatif : « Aidez-nous, ô nation allemande, à revendiquer notre liberté et notre indépendance ! Espérons que l'heureux anniversaire de Guillaume II sera, pour le monde entier, un anniversaire de paix et pour nous un anniversaire de liberté. » Du côté des Marocains, l'appel est le même ; Un correspondant du *Temps* lui écrivait, il y a quelque temps, de Oujda : « Il existe à Cheraa une petite garnison chérifienne dont le commandant... parle à tort et à travers du « Sultan Brouss », lisez l'empereur d'Allemagne... devenu comme une sorte de Messie qui doit garantir le pays de toute intervention française et permettre à tous de se moquer impunément de nous. Ces agissements ont déjà abouti à arrêter le mouvement des caïds qui sont venus très nombreux, les premiers jours de l'occupation, se présenter aux autorités militaires »<sup>6</sup>. En somme, au Maroc, en Égypte et, sans nul doute, dans nos colonies du nord de l'Afrique, les sentiments xénophobes des musulmans sont singulièrement avivés par les espérances, chimériques à coup sûr, mais très vives, que leur donne l'attitude de l'Allemagne.

En Égypte, un autre fait digne d'attention s'est produit : le mouvement nationaliste qui, autrefois, était dirigé contre la Turquie, a pris une direction nouvelle ; depuis que l'empereur Guillaume passe pour être le protecteur du sultan, les nationalistes égyptiens font leur cour au sultan, invoquent son secours et le présentent au peuple comme l'un de ses futurs sauveurs. Au moment du conflit qui s'éleva entre l'Angleterre et la Turquie à propos de Tabah, on disait tout haut, en Égypte, que si les troupes du sultan intervenaient, l'armée égyptienne refuserait d'obéir contre elles aux officiers anglais, et, en fait, cet incident révéla aux Anglais eux-mêmes toute l'impopularité dont ils étaient frappés.

L'attitude prise par l'Allemagne dans l'Asie occidentale, le soin qu'elle met à développer son commerce et à y répandre ses écoles ou ses hospices, les colonies qu'elle y a fondées, la concession du chemin de fer de Bagdad qu'elle s'est fait donner par Abdul-Hamid, etc., ont déterminé un réveil du panislamisme tel que certaines tribus arabes vont jusqu'à chercher à s'émanciper du gouvernement turc, comme le voulait autrefois l'Égypte. D'autre part, l'influence prise en Perse par les Allemands et l'espoir que l'on a de voir leur chemin de fer de Bagdad se prolonger jusqu'au golfe Persique ont provoqué parmi tous les musulmans de ces régions et jusque parmi ceux de l'Hindoustan un mouvement dont les conséquences pourraient être graves pour l'autorité de l'Angleterre.

En résumé, la politique suivie par l'Allemagne à Constantinople et dans tout le pourtour du bassin, de la Méditerranée accroît dans d'énormes proportions l'importance du panislamisme et a contribué puissamment à créer la crise coloniale dont je viens de faire l'étude. Or, il nous est impossible d'adresser à cet égard aucun reproche à l'Allemagne. La politique si habilement inaugurée et conduite par Guillaume est celle-là même que la France aurait dû suivre, qu'elle aurait suivie par la force des choses, si notre diplomatie n'avait pas obéi, presque constamment, depuis la Ligue, aux directions

---

<sup>6</sup> Voyez le *Temps* du 7 avril 1907.

de la papauté et si la plupart de nos coloniaux n'appartenaient pas à l'école de la conquête, de la force et de l'administration directe.

En sa qualité de puissance musulmane et en raison des immenses domaines coloniaux qu'elle possède dans l'Afrique septentrionale, la France était naturellement appelée à devenir la protectrice des musulmans. Elle en a été empêchée par les erreurs de ses coloniaux et sa trop docile soumission à l'Église romaine. Elle a eu en Orient des missions inutiles et qui l'ont empêchée d'y faire une politique française. L'Allemagne a su profiter de nos fautes ; nous sommes les derniers autorisés à le lui reprocher. La seule chose que nous puissions faire et que nous devons faire, est de prendre hardiment la tête du mouvement de rénovation qui commence à se produire dans le monde musulman. Ce rôle ne peut convenir ni à l'autocratique empereur d'Allemagne, ni au tsar russe qui, lui aussi, est en contact direct avec l'islamisme ; seul, un peuple doté des institutions libérales que comporte la République peut aspirer à le jouer. Je souhaite pour la France que notre gouvernement en comprenne l'importance, la grandeur et l'utilité, et qu'il fasse de la France l'initiatrice d'une renaissance islamique dont les résultats seraient immenses au point de vue du progrès général de l'humanité.

En Extrême-Orient, le Japon exerce, depuis ses victoires sur la Russie, une influence analogue à celle de l'Allemagne dans le bassin méditerranéen. Autour de lui gravitent toutes les aspirations à l'indépendance ; à lui s'adressent les appels de tous les peuples qui veulent conserver leur autonomie et s'émanciper de l'hégémonie ou de la domination des puissances européennes. Moins expansif que l'empereur Guillaume, plus prudent que lui et aussi, peut-être, moins animé de sentiments mégalomanes, le gouvernement japonais conserve une attitude très réservée ; il se montre plus disposé à calmer les passions de ses congénères jaunes qu'à les exciter, mais il n'y parviendra que si les nations européennes ayant des colonies dans l'Extrême-Orient savent se montrer extrêmement libérales à l'égard des populations indigènes. Parmi ces dernières, ce ne sont pas seulement celles de race jaune qui jettent les yeux sur le Japon comme vers un libérateur, mais aussi les musulmans, et non point les seuls musulmans de l'Extrême-Orient, mais aussi ceux de l'Asie centrale et de l'Afrique orientale. Un sinologue très distingué et qui suit de très près, depuis longtemps, l'évolution des esprits parmi les populations musulmanes et extrême-orientales, écrivait récemment <sup>7</sup> :

Dans toute l'Asie, partout où se trouvent des sectateurs de l'Islam, on se dit que le chrétien n'est plus invulnérable ; les musulmans de l'Inde, de la Chine, de l'Afghanistan, de la Perse, de la Russie, de l'Égypte portent, aujourd'hui leurs regards vers le Japon pour y chercher le secret de sa force. La presse musulmane, qui défend les intérêts des Persans, demande un ambassadeur japonais à Téhéran et aussi des instructeurs japonais pour dresser les futurs soldats de la Perse régénérée... Ce ne sont plus les universités anglaises qui attirent les riches héritiers de l'Inde ; ceux-ci commencent à aller chercher les bienfaits d'une instruction supérieure au Japon. Cinquante-trois jeunes gens de familles musulmanes considérables sont ainsi partis à Tokio, où ils feront leurs études,

Des missionnaires musulmans sont allés prêcher leur religion au Japon et y ont été comblés d'amitiés par les sceptiques autorités de l'empire du Mikado, tandis qu'un Japonais fort distingué allait faire des conférences aux musulmans de l'Inde, sur les causes de la grandeur et de la puissance du Japon. Des rapprochements moraux et intellectuels s'établissent ainsi entre les musulmans et les Japonais, tandis que ces derniers instruisent les troupes de la Chine.

[Les colonisés conscient des rivalités entre puissances coloniales]

---

<sup>7</sup> M. Farienet, dans le *Siècle* du 27 novembre 1900.

Tous ces faits ont une importance d'autant plus grande que le mouvement d'émancipation des peuples colonisés est encore fortement encouragé par les rivalités des nations européennes. Il n'y a pas un seul des indigènes des colonies de l'Europe qui ne connaisse les conflits ayant éclaté, depuis une quinzaine d'années, entre la France et l'Angleterre au sujet du Siam et de Fachoda, conflits d'où la guerre faillit sortir deux fois de suite, à quelques années d'intervalle, et entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc. Tous sont au courant des compétitions et des rivalités qui existent entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet de l'Égypte, de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse ; entre le Japon et les États-Unis au sujet du Pacifique, des Philippines, de la Californie, etc. Ils ont noté tous les incidents de la guerre provoquée entre l'Espagne et les États-Unis par leurs compétitions au sujet de Cuba, et ils savent quelles difficultés les derniers éprouvent pour maintenir leur hégémonie sur la grande île des Antilles. Toutes ces rivalités et tous ces conflits encouragent l'esprit d'émancipation qui anime les indigènes des colonies européennes et contribuent à donner à la crise coloniale une acuité qui ne permet plus à aucun homme compétent de la méconnaître.

## CONCLUSION

### [Réduire au minimum l'administration directe]

Le moment est donc venu de chercher par quels moyens pratiques on pourrait mettre fin à cette crise ou, du moins, en atténuer la gravité. L'expérience personnelle que j'ai acquise en visitant les principales colonies européennes et dans le gouvernement de la plus importante des colonies françaises, m'a donné la conviction, que le principal moyen à employer consiste dans une limitation aussi grande que possible de l'autorité exercée par les nations européennes dans leurs colonies. Au début de l'évolution de ces dernières, il faut appliquer un protectorat loyal, laisser fonctionner le gouvernement et les administrations indigènes quand ils existent, s'efforcer d'en provoquer la constitution quand ils n'existent pas et se borner à en exercer le contrôle au moyen du plus petit nombre possible de fonctionnaires européens. Ce système a réussi admirablement à l'Angleterre dans certaines parties de l'Inde, et à la France en Tunisie. Il doit être maintenu le plus longtemps possible.

Plus tard, lorsque les indigènes ont acquis une instruction suffisante, il faut, non point transformer le protectorat en administration directe, mais provoquer, avec le développement de l'instruction, la création de rouages gouvernementaux et administratifs plus perfectionnés, mieux adaptés aux conditions nouvelles dans lesquelles se trouvent les populations, plus capables de développer la moralité du peuple et son progrès économique. Tout cela, évidemment, doit varier avec les colonies et évoluer avec le temps, sans qu'on y mette ni précipitation ni entraves, mais de telle sorte que les indigènes se sentent toujours les maîtres chez eux et n'aient que de la reconnaissance pour le peuple européen qui les a initiés à sa science en même temps qu'à ses procédés de gouvernement et d'administration.

Il faut, enfin, que les puissances européennes s'entendent pour faire cesser les rivalités, les compétitions et les conflits que leurs œuvres de colonisation sont susceptibles de provoquer.

Des progrès aussi considérables ne pourrions être réalisés partout, simultanément, que si les coloniaux les plus compétents s'entendent} pour tracer les principes de la colonisation <sup>8</sup> qu'il convient d'appliquer afin de remédier à la crise coloniale, dont souffrent actuellement! toutes les puissances colonisatrices, et dont les causes déterminantes risqueraient de compromettre la paix du monde si on ne les faisait pas disparaître.

---

<sup>8</sup> Je me suis efforcé de travailler à cette œuvre, pour mon compte, dans les divers ouvrages que j'ai publiés sur la colonisation et, en particulier, dans mes *Principes de colonisation*, où j'ai résumé les résultats d'une longue vie d'études et d'expériences coloniales.

À cette fin, je me suis permis de recommander déjà, dans un article publié par la grande revue populaire allemande *Die Woche*, l'organisation d'un congrès international où les hommes les plus compétents de tous les pays en matière coloniale exposeraient librement leurs opinions et qui pourrait servir de préface à une conférence officielle internationale.

Je me permets d'insister ici sur cette idée, parce que je crois que son application serait de nature, non seulement à faire cesser la crise coloniale actuelle, mais encore, à supprimer les causes des conflits internationaux que la colonisation est susceptible de provoquer. La civilisation et les sentiments pacifiques ont fait assez de progrès chez les peuples colonisateurs, pour que tous puissent s'entendre aisément afin de donner au monde l'exemple de l'accord qui est indispensable au développement du progrès et de la liberté dans le monde

FIN  
J.-L. DE LANESSAN.

---